

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Paul sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : M DUEZ - Mmes BRUNETEAU – COIGNARD – GUERIBOUT - MM ANNÉREAU - ARGOUET - CHANTÉREAU – FARGEAT - GUIMBERTEAU – HERAUD - LASSERRE - METZ - VILLENEUVE.

Pouvoirs : Mme. MOUCHAGUES à M. HERAUD
M. LIBERGE à Mme COIGNARD

Absents :
Secrétaire de séance : Marie Eve COIGNARD

● APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020.

Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

● Révision du loyer pour le logement de l'école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 6 décembre 2010, l'article « RÉVISION DU LOYER » avait été modifié et, précisait que le loyer serait révisé annuellement au 1^{er} janvier suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE du 3^{ème} trimestre (+1,20% au 15 octobre 2019)

Monsieur le Maire propose, en appliquant le barème (+0,46%), un loyer mensuel pour 2021 de 247,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** que pour 2021 le loyer mensuel sera de **247,56€**, soit **2 970, 75 €** annuels.

● Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électorale,

Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;

- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DESIGNE Monsieur LASSERRE Sébastien** en tant que conseiller municipal qui participera aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

• Décision Modificative n°2 Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant voté pour les dotations aux associations d'aide alimentaire en 2020 était de 500 €.

Or, pour anticiper les charges exceptionnelles, comme par exemple ; cette année avec le remboursement des tickets périscolaires... Il est donc préférable d'augmenter les crédits.

Objet : DM Budget Commune

, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

| CREDITS A OUVRIRE | | | | | Objet | Montant |
|-------------------|---------|------|------|----|------------------------|------------------|
| Sens | Section | Chap | Art. | Op | | |
| D | F | 67 | 678 | | AUTRES CHARGES EXCEPT. | 200,00 |
| D | F | 67 | 6713 | | SECOURS ET DOTS | 300,00 |
| | | | | | Total | 500,00 € |
| CREDITS A REDUIRE | | | | | Objet | Montant |
| Sens | Section | Chap | Art. | Op | | |
| D | F | 022 | 022 | | DEPENSES IMPREVUES | -500,00 |
| | | | | | Total | -500,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider cette décision modificative.

Questions diverses.

Journal novembre 2020

Le journal de novembre a été distribué la semaine du 2 novembre par les élus et les conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres de chaque habitants.

Ce journal permet de transmettre aux habitants les actualités concernant la commune.

Haie dans le jardin du presbytère

Suite à l'intervention de la géomètre, Madame JURIE-FONTEYNE le 15 octobre 2020, le bornage entre le jardin du presbytère et celui des voisins a pu se faire afin de planter la haie séparative.

Le conseil municipal a décidé de mettre en terre plusieurs plantes provenant de la SARL Jardinierie Seurin. Monsieur ANNÉREAU Lionel, 1er adjoint, viendra pour arracher la haie située à l'entrée du parc.

Nouveaux contrats IB Telecom

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal, que d'ici la fin d'année 2020 nos contrats concernant la téléphonie et internet, se feront avec IB Télécom qui nous proposent les mêmes services pour un coût moins onéreux qu'Orange actuellement.

Nouvelle porte de la mairie

La nouvelle porte de l'ancienne mairie sera livrée la première semaine de janvier 2021.

La fibre dans la commune

Les poteaux actuels ne sont pas assez solides et seront remplacés par des poteaux en résine. Les travaux vont prendre du retard. Les habitants de la commune bénéficiant de la DSL n'auront pas la fibre avant 2023, sauf pour ceux qui habitent à l'Est et Sud Est de la commune (Galacre - Berthenon).

Evenements annulés

Cette année à cause de la crise sanitaire le marché de Noël, le repas des anciens et les voeux de Monsieur Le Maire, ne pourront pas avoir lieu.

La commune a décidé de marquer la fin d'année en offrant à tous les foyers des personnes de 65 ans et plus un coffret cadeau. Il sera à retirer à la mairie à compter du 21 décembre 2020.

Jardin partagé

Marie - Eve Coignard signale qu'elle connaît des personnes intéressées pour aider à la création d'un jardin partagé derrière le terrain. Ce projet sera confirmé en 2021.

Garderie

Le nouveau protocole sanitaire dû au second confinement, nous impose des mesures difficilement respectables notamment pour la garderie; respecter les distanciations, interdiction du brassage des enfants et obligation de séparer les groupes.

Monsieur le Maire, a donc fait circuler dans les cahiers des enfants une note destinée aux parents d'élèves demandant si possible de limiter le nombre d'enfant à la garderie.

Pour régler nos problèmes de personnel, le Maire fait appel aux parents d'élèves qui pourraient nous aider bénévolement pour la garde des enfants pendant ces heures de garderie.

La séance du Conseil Municipal a été levée à 20h30

La prochaine séance se tiendra **le mardi 15 décembre** à 19 heures à **la salle polyvalente.**